

222C0246  
FR0010613471-FS0053

31 janvier 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SUEZ**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 janvier 2022, la société anonyme Veolia Environnement (Veolia) (21 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 janvier 2022, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir 613 682 445 actions SUEZ<sup>1</sup> représentant autant de droits de vote, soit 95,93% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SUEZ par la société Veolia dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions SUEZ qu'elle a initiée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Compte non tenu des 67 428 actions SUEZ auto-détenues par la société.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 639 702 781 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de 102 954 actions nouvelles émises).

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 222C0234 du 27 janvier 2022.